

À la une

Naissance du patrimoine de l'entrepreneur individuel : que faut-il comprendre de l'article L. 526-23 du Code de commerce ?

étude par Lucie WATRIN

Le nouveau statut d'entrepreneur individuel sépare le patrimoine personnel du patrimoine professionnel. Toutefois, d'une lecture malaisée, l'article L. 526-23 du Code de commerce, qui précise quand la protection offerte par ce patrimoine affecté commence, pose un certain nombre de questions.



©RomanR_AdobeStock

Actualité

CNB : la cotisation annuelle augmentera de 50 euros

focus

Technique

Le métavers et les avocats : marché virtuel ou réel ?

par Solenne BRUGÈRE et Benjamin PITCHO

Jurisprudence

Liberté d'expression : condamnation de la France pour disproportion de la peine infligée à une militante « Femen »

note par Evan RASCHEL
sous CEDH, 5^e sect., 13 oct. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Alain SAURET

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

- Alexis BUGADA

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

- Geoffroy DE RAINCOURT

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Olivier ANDRÉ, Jessica ATTALI-COLAS, Léa BENSOUSSAN, Marine FERRERI, Erwane HADJADJ, Salira HARIR, Pierre LE COHU, Géraud MÉGRET, Émilie PERRIN, Geoffroy DE RAINCOURT, Vincent ROULET et Sophie SERENO





Vient de
paraître

“ Un panorama à 360° des implications de l'IA
dans tous les domaines du droit ”

Disponible
sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL444a0 ■ **CNB : la cotisation annuelle augmentera de 50 euros** 3
- GPL443u3 ■ **Les juristes d'entreprise suisses sur le point d'obtenir
une protection de leurs avis** 6
- GPL444a1 ■ **Commissaires de justice : « les attentes sont immenses »** 7


Doctrine

- GPL443l4 ■ **Naissance du patrimoine de l'entrepreneur individuel :
que faut-il comprendre de l'article L. 526-23 du Code de commerce ?**
étude par Lucie WATRIN 9

Technique

- GPL443w9 ■ **Le métavers et les avocats : marché virtuel ou réel ?**
par Solenne BRUGÈRE et Benjamin PITCHO 13

Jurisprudence

- GPL443o8 ■ **Liberté d'expression : condamnation de la France
pour disproportion de la peine infligée à une militante « Femen »**
note par Evan RASCHEL sous CEDH, 5^e sect., 13 oct. 2022 16
- GPL443g7 ■ **Le journaliste surveillé, un tiers au recours effectif**
note par Jérôme BOSSAN sous Cons. const., QPC, 28 oct. 2022 19
- GPL443r0 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**
par Catherine BERLAUD 23
- GPL443t9 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL443m1 ■ **Panorama de jurisprudence de la cour d'appel de Montpellier**
sous la coordination scientifique de Christophe ALBIGES 32
- GPL442n6 ■ **Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie
de la profession d'avocat**
sous la direction de Jean VILLACÈQUE
avec la collaboration d'Alain ANDORNO, Bertrand de BELVAL, Jean-Luc GAINETON
et Daniel LANDRY <https://lext.so/GPL442n6> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL444a6 ■ **Arnaud Granger, bâtonnier d'Angers** 39

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 41

Sous la responsabilité scientifique de
Alain SAURET, Alexis BUGADA
et Geoffroy DE RAINCOURT

**Nous informons nos lecteurs que la parution de la Gazette du Palais
reprendra le 10 janvier 2023
Excellentes fêtes de fin d'année.**